

<http://www.snetap-fsu.fr/Faire-valoir-leurs-droits-au-sein.html>



Malgré la régionalisation des fonctions des TOS

Faire valoir leurs droits au sein du SNETAP-FSU

- Métiers - ATE - Statuts (titulaire, contractuel) -

Date de mise en ligne : dimanche 16 septembre 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

La régionalisation des fonctions des [TOS](#) dans les établissements est passée, contre notre volonté... et les effets que nous dénonçons apparaissent de façon criante !

- Disparités de traitement entre les [régions](#), en particulier en ce qui concerne les régimes indemnitaires,
- Mise à l'écart des personnels [ATE](#) de la communauté éducative dans beaucoup d'établissements,
- Difficulté de « gestion » des ATE là encore dans beaucoup de structures (les collègues sont « écartelés » entre leur ministère d'origine et la région qui les « accueille »),

Tous ces éléments pourraient nous amener à nous éloigner de notre structure syndicale, le SNETAP-[FSU](#).

Et pourtant, plus que jamais il est nécessaire que nous soyons plus nombreux, plus forts et plus solidaires au sein du SNETAP-FSU !

- **pour contrer les volontés de mise à l'écart par le ministère, et d'externalisation de nos missions qui ne manqueront pas de poindre dans nombre de régions !**
- **pour exiger le maintien des ATE dans la communauté éducative, avec le soutien de l'ensemble des autres personnels de notre champ de syndicalisation, au niveau national et dans chaque établissement !**
- **pour être défendu de manière efficace dans les instances...**

La persévérance de nos représentants en [CAP](#) a payé cette année avec la tenue des CAP de rattrapage pour assurer la promotion des collègues « oubliés » pendant trois ans par notre administration !

Parce que seule l'action collective au sein d'un syndicat unitaire des personnels de l'enseignement agricole public, le SNETAP/FSU, peut nous permettre de faire valoir nos droits au sein des établissements.